

N° 228

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SÉANCE DU VENDREDI 17 MARS 1967

---

*Onze heures du matin*

PRIÈRE

M. Laflamme, du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes concernant le juge Landreville, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

1. Le 21 novembre 1966, la Chambre des communes a adopté un Ordre de renvoi dont le premier paragraphe se lit ainsi qu'il suit:

«Qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit nommé pour enquêter et faire rapport sur l'opportunité de présenter une adresse à Son Excellence la priant de démettre le juge Léo Landreville de sa charge à la Cour suprême d'Ontario, en raison des faits, des considérations et des conclusions que signale ou renferme le rapport de l'honorable juge Ivan C. Rand, au sujet dudit juge Léo Landreville, en date du 11 août 1966, déposé à la Chambre des communes le 29 août 1966;»

Le rapport de l'honorable juge Ivan C. Rand a été déposé au Sénat le 22 novembre 1966, et le 30 novembre 1966 le Sénat a résolu de se joindre à la Chambre des communes aux fins susdites.

2. En conformité de son mandat, le comité, au cours de dix-neuf (19) séances, s'est attaché à étudier les faits, les considérations et les conclusions contenus dans ledit rapport.

3. Le comité a invité le juge Landreville à comparaître devant lui comme témoin. Ce dernier a témoigné au cours de onze (11) séances du comité et a répondu aux questions des membres et du conseiller juridique du comité.

4. Dans son rapport, l'honorable juge Ivan C. Rand dit:

«Il n'est pas question d'inconduite dans l'exercice de fonctions judiciaires; l'enquête porte sur la conduite de l'intéressé en dehors de ce cadre.»